



# TRIBUNE D'ÉCHANGE



Juin 2017 | N° 10

## 4 REGIONS DE SANTE

Premier retour suite à la consultation sur le projet de loi.

Dans le cadre de ce projet, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) proposait de réunir en instances régionales des prestations actuellement dispersées, telles celles de l'aide et des soins à domicile et des réseaux de soins.

Une consultation a été lancée à ce sujet le 30 mars 2017. Le 4 mai, nous

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DCN4 : fin avril, la Commission du Grand Conseil (GC) a déposé son rapport.

Début mai, un rapport de minorité comprenant 13 amendements au rapport de majorité a également été déposé. Le GC a, à ce jour, examiné en 1ère lecture la plus grande partie du projet. Quelques points, dont les SDA, devront être débattus lors de la prochaine session. Il ne reste plus qu'à

## SCOLAIRE

Il ressort notamment de la dernière modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) que les communes devront proposer un accueil de jour élargi aux enfants.

L'AdCV est d'avis que si pour des grandes communes avec des volumes importants de places à offrir, ces nouvelles dispositions trouvent des solutions logiques, il n'en va pas de même pour les petites communes. L'application de ce règlement ainsi que la mise en place imminente de la journée continue ne sont pas simples. En effet, les charges financières deviennent de plus en plus importantes et vont indubitablement être des défis difficiles à gérer, pour les petites communes particulièrement. Le simple fait de devoir mettre en place des structures d'accueil à proximité des écoles les oblige, entre autres, à construire ou à rénover des bâtiments existants.

Autre difficulté potentielle : la journée de l'enfant-écolier et son harmonisation ont certes fait partie des réflexions au sujet de l'organisation scolaire dans le cadre de la LEO. Néanmoins, dans la réalité d'aujourd'hui, cette harmonisation entre les différents prestataires ou institu-

avons reçu un premier retour sur cet objet dans le cadre du Comité de pilotage «Vision 2020» : ce nouveau dispositif a été fraîchement accueilli par une grande partie des intervenants, notamment par l'AdCV.

Le Conseil d'Etat a relevé l'importance des défis et perspectives qui nous attendent en regard du vieillissement de la population et la nécessité d'améliorer la prise en charge des aînés à leur domicile. Ces constats sont assez largement partagés. En re-

espérer que la 2ème lecture, voire la 3ème, pourront être débattues avant la fin de la législature. Les minoritaires devraient faire preuve de franc-jeu et accepter le verdict.

Parmi les points votés par le GC, on soulignera que la date de référence passe de 2014 à 2015, que le plénum a refusé que l'IUS pour les villages passe à 0,5 au minimum (il reste à 0,4) et que l'échange de pourcentages non utilisés soit possible entre communes.

tions est difficile. Le simple fait que le parascolaire et le scolaire soient rattachés au plus haut niveau du Canton à des départements différents en est un élément suboptimal. Pour corser l'exercice, dans certaines régions, les réseaux de structures - il y en a 29 dans tout le canton - sont composés de communes différentes de celles des établissements scolaires ! Comment s'organiser alors ?

Autre question : les cantines scolaires. Afin d'assurer la journée continue, la pause de midi et son repas sont difficiles à mettre en place. Si pour le 2ème cycle primaire une offre de repas avec une surveillance appropriée peut être organisée par les communes, la question est plus difficile pour les plus jeunes écoliers. En effet, si certains enfants sont déjà inscrits à l'UAPE - faut-il déjà qu'il en existe une (!) - ils peuvent y manger, mais cela n'est pas toujours le cas, et ils doivent idéalement «consommer» d'autres plages horaires à l'UAPE pour que le fonctionnement de celle-ci reste optimal. L'organisation pragmatique qui a prévalu dans les petites communes depuis des décennies devient difficile à maintenir si l'on doit respecter tous les règlements et autres contraintes.

vanche, les solutions proposées afin de faire face à cette problématique sociale n'ont pas convaincu.

Par conséquent, l'Etat a renoncé à soumettre son projet au Grand Conseil et le DSAS a été chargé de revoir sa copie. Une conférence de presse devrait avoir lieu durant ce mois de juin. Des informations plus complètes seront probablement disponibles à ce moment-là. Le Comité restera attentif à ce dossier chargé de gros enjeux financiers pour les communes.

A ce jour, l'AdCV peut être satisfaite des décisions prises.

LATC : Les appréhensions exprimées dans la dernière Tribune concernant un report du projet à la prochaine législature se sont confirmées ces dernières semaines. Reste à savoir quels seront les Députés membres de la Commission et si tout le projet sera réétudié ou si les articles déjà traités seront validés.

Les transports ? Selon la loi il n'y a pas de doute, la responsabilité et l'organisation sont à la charge de la commune. Mais dans la pratique, lorsque vous avez de nombreux petits villages dans le même réseau, cette organisation devient un vrai casse-tête, cela sans parler des coûts sous-jacents et de la «fameuse» responsabilité !

Après ces récentes décisions du Grand Conseil et à l'heure où l'entrée en vigueur de la journée continue est imminente, l'AdCV s'interroge sur le modèle actuel : avec toutes les questions mentionnées plus haut, n'est-il pas devenu un imbroglio organisationnel qui va générer irrémédiablement un gouffre financier pour les petites communes surtout ? Cela fait 10 ans que les premiers réseaux de structures d'accueil ont été créés. N'est-il pas temps de prendre un peu de recul et d'analyser les forces et les faiblesses de ce mode d'organisation ? De mener des réflexions en ayant le parascolaire et le scolaire autour de la même table ?

L'AdCV a créé un groupe de travail et ne va pas manquer de défendre les intérêts des petites communes. Vous y êtes les bienvenus !